

## LE SITE DE LA STATUE ÉQUESTRE DE CHARLEMAGNE

En 1855, le sculpteur Louis Jehotte, alias Jéhotte, fait savoir aux autorités communales liégeoises qu'il est disposé à leur faire don de sa part de travail dans la création d'une statue équestre de Charlemagne<sup>1</sup>. Elles lui adressent des remerciements et transmettent le dossier à la Commission des Beaux-Arts. Aucun enthousiasme, une sorte de malaise. En prenant ainsi l'initiative, le statuaire a commis la première des maladresses qui lui seront reprochées.

Nul ne sait où est né l'empereur; en ce temps-là, c'est un problème grave. L'Académie royale mettra la question en concours; aucune des réponses ne résoudra le problème. Une «pluie de facéties gauloises» s'abat sur Liège des années durant. L'avis de l'historien Emile Gachet qui recommande d'ériger le monument à Herstal reste lettre morte.

Un interminable conflit va naître au sujet du choix de l'emplacement précis. «C'est au centre de la place Saint-Lambert, au seuil même de la résidence de ses ancêtres, que vous voudrez ériger la statue équestre», avait écrit le statuaire en 1855. Cela ne fait sourire personne en ce temps-là. L'emplacement est déterminé avec précision le 18 juillet 1862: «au point d'intersection de l'axe de la grande porte du Palais et de l'axe de la rue projetée entre le pont des Arches et la dite place». Ce point est proche du choeur occidental de la cathédrale démolie. Si le monument avait été élevé là, il aurait été balayé par les profonds bouleversements des récentes années.

L'emplacement est-il bien choisi? Le Conseil provincial se permet d'en douter. Invoquant le précédent de la fontaine de Vinâve d'Ile, déplacée parce qu'elle créait des embarras de circulation, il recommande l'installation d'un simulacre en planches et en toile, à l'essai. Le sculpteur s'y oppose; à son avis, cela ne permettra pas de bien juger de l'effet. En plâtre, alors oui. Mais le coût est considéré comme excessif. Les débats s'éternisent. De guerre lasse, les autorités communales font choix d'un autre emplacement, le boulevard d'Avroy, adoptant ainsi la proposition faite par Cassian Lohest le 25 septembre 1863. Mais Jéhotte n'en démord pas; pour imposer son choix, il n'hésite pas à tenter un procès à l'État et à la Ville; il le perd.

L'orientation restait à déterminer. Le sculpteur demande que l'empereur soit placé face au sud. Il ne rencontre aucune opposition, ô merveille!

Le monument est inauguré le 26 juillet 1868.

Le site a bien changé depuis lors.

Un square de forme innommable environne actuellement la statue équestre. Elle n'est pas au centre, ni même dans l'axe. Le pavage est discrètement rehaussé de carreaux dessinant des anneaux décentrés, sans doute en vue de faire sentir que le cheval n'est pas à l'arrêt; ils sont brutalement coupés par les bordures. La voirie barre la route de l'empereur. Elle est scandée de signaux lumineux qui réclament impérieusement l'attention. Des poteaux d'éclairage public, une cabine

<sup>1</sup> P. COLMAN, *Un académicien comblé d'honneurs... et d'avanies, Louis Jehotte, alias Jéhotte, en préparation.*



téléphonique et les bornes à haute tension requises par la foire d'octobre avilissent encore l'environnement. Quelques arbres plantés sans ordre ne l'embellissent pas. Deux d'entre eux sont beaucoup trop près du monument; ils le rapetissent; ils aggravent l'effet d'échelle dû au voisinage: la masse opaque du Lycée Léonie de Waha et une cohorte indisciplinée d'orgueilleux immeubles à appartements. On ne perçoit plus le caractère colossal de l'oeuvre, souligné dans la notice que consacre à l'empereur le *Nouveau Larousse illustré*.

Le monument demande à devenir le centre, l'*omphalos* d'un univers en réduction bien identifiable. Le square est à redessiner; quelques arbres sont à abattre et quelques autres à mettre en place. Rien de ruineux. De quoi donner aux Liégeois l'envie, trop longtemps contrariée, d'admirer l'oeuvre et de la faire admirer par leurs hôtes.

Il ne doit pas être transféré place Saint-Lambert, comme on l'a souhaité voici quelques années. Le sculpteur aurait sa revanche. Mais les autorités communales d'aujourd'hui ne vont pas désavouer celles de jadis, et surtout s'imposer des frais considérables, alors qu'elles sont dramatiquement désargentées. Ce ne sont d'ailleurs pas là les seuls arguments à mettre sur la table. La place est vouée sans partage, sur le plan symbolique, au saint qui a subi le martyre à cet endroit même; tout autre y ferait figure d'intrus. Elle ne répond pas davantage aux exigences visuelles: elle est trop vaste; et surtout, pentue et privée d'axes, elle ne s'inscrit aucunement dans la tradition de la Rome antique. Tradition chère à Louis Jéhotte, comme elle l'avait été à Michel-Ange et à Louis XIV, sans oublier Mussolini.

Il ne doit pas non plus prendre le chemin de la place à créer devant la nouvelle gare TGV. Le projet est officiellement abandonné, fort heureusement.

D'autres lieux encore pourraient être envisagés, par jeu. Deux des places publiques de notre ville offriraient un cadre parfaitement approprié, car leur plan heureusement dessiné comporte une percée rectiligne propre à mettre en valeur un cavalier qui s'avance: la place du Congrès, dont le tracé est fort beau et dont le centre est occupé par un petit buste de Georges Simenon pour lequel il serait aisé de trouver un emplacement beaucoup mieux proportionné; et mieux encore la place de Bronckart, dont les hôtels patriciens se sont construits du vivant de Jéhotte et dont la belle régularité est à peine gâtée.

La statue équestre de Charlemagne est superbement installée à la rencontre de deux boulevards. Elle y est. Qu'elle y reste!

P. COLMAN

---

## LA DONATION JEANNE ROMAIN OU COMMENT LES RELIQUES DE LÉONARD JÉHOTTE SONT CONSERVÉES À LIÈGE, ET NON PAS À HERSTAL

«Suivant le conseil de Monsieur Pholien, membre du Musée Curtius, je laisse à ce musée la peinture de Monsieur Louis Jéhotte, fils de Monsieur Léonard Jéhotte,

